

PIECES NÉCESSAIRES POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

PIÈCES ATTESTANT DE L'IDENTITÉ ET DE LA RÉGULARITÉ DE SÉJOUR EN FRANCE DES PERSONNES APPELÉES À VIVRE DANS LE LOGEMENT

CITOYEN FRANÇAIS	CITOYEN UE/EEE/ SUISSE	CITOYEN AUTRE
<input type="checkbox"/> <u>Pour chaque personne majeure à loger</u> ✓ Carte nationale d'identité ✓ ou Passeport (en cours de validité)	<input type="checkbox"/> <u>Pour chaque personne majeure à loger</u> ✓ Carte nationale d'identité (en cours de validité) ✓ ou Passeport (en cours de validité)	<input type="checkbox"/> <u>Pour chaque personne majeure à loger</u> ✓ Carte de résident ; ✓ Carte de résident permanent ; ✓ Carte de résident portant la mention « résident de longue durée - UE » ; ✓ Carte de séjour pluriannuelle ; ✓ Carte de séjour « compétences et talents » ; ✓ Carte de séjour temporaire ; ✓ Certificat de résidence de ressortissant algérien ; ✓ ou le récépissé de demande de renouvellement de l'un des 7 titres ci-dessus ; ✓ Récépissé de demande de titre de séjour valant autorisation de séjour portant la mention « reconnu réfugié » ou « a obtenu le bénéfice de la protection subsidiaire » ; ✓ Titre de séjour délivré à un ressortissant andorran ou à un ressortissant de pays tiers membre de sa famille mentionnant la convention signée le 4 décembre 2000 entre la République française, le Royaume d'Espagne et la Principauté d'Andorre relative à l'entrée, à la circulation, au séjour et à l'établissement de leurs ressortissants ; ✓ Passeport monégasque revêtu d'une mention du consul général de France à Monaco valant autorisation de séjour ; ✓ Visa de long séjour ✓ Autorisation provisoire de séjour prévue à l'article L. 316-1-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.
<input type="checkbox"/> <u>Pour les enfants mineurs</u> ✓ Livret de famille ✓ ou l'acte de naissance	<input type="checkbox"/> <u>Pour les enfants mineurs</u> ✓ Livret de famille ✓ ou l'acte de naissance	<input type="checkbox"/> <u>Pour les enfants mineurs</u> ✓ Livret de famille ✓ ou l'acte de naissance
<input type="checkbox"/> <u>Pour les membres de la famille possédant la nationalité d'un Etat Tiers</u> ✓ Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse - toutes activités professionnelles ; ✓ Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union - toutes activités professionnelles, sauf salariées ; ✓ ou le récépissé de demande de renouvellement de telles cartes.		<input type="checkbox"/> <u>Pour les enfants mineurs des réfugiés ou des bénéficiaires de la protection subsidiaire</u> ✓ L'attestation provisoire relative à la composition familiale
<p style="text-align: center;">PIÈCES NÉCESSAIRES À LA VÉRIFICATION DU RESPECT D'UNE DES CONDITIONS EXIGÉES CI-DESSOUS POUR BÉNÉFICIER DU DROIT DE SÉJOUR EN FRANCE</p>		
<input type="checkbox"/> <u>Conditions pour chaque personne à loger:</u> 1° Exercer une activité professionnelle en France ; 2° Disposer pour lui et pour les membres de sa famille, de ressources suffisantes afin de ne pas devenir une charge pour le système d'assistance sociale, ainsi que d'une assurance maladie ; 3° Être inscrit dans un établissement pour y suivre des études ou, dans ce cadre, une formation professionnelle, et garantir disposer d'une assurance maladie ainsi que de ressources suffisantes pour lui et pour les membres de sa famille, afin de ne pas devenir une charge pour le système d'assistance sociale ; 4° Être un descendant direct âgé de moins de 21 ans ou à charge, ascendant direct à charge, conjoint, ascendant ou descendant direct à charge du conjoint, accompagnant ou rejoignant un ressortissant qui satisfait aux conditions énoncées aux 1° ou 2° ; 5° Être le conjoint ou un enfant à charge accompagnant ou rejoignant un ressortissant qui satisfait aux conditions énoncées au 3°. 6° Résider de manière légale et ininterrompue en France pendant les 5 années précédentes		
<input type="checkbox"/> <u>Pour les personnes majeure protégée</u> ✓ Jugement de tutelle ou de curatelle		

PIÈCES JUSTIFIANT LE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE DES PERSONNES APPELÉES À VIVRE DANS LE LOGEMENT

Il s'agit du revenu pris en compte pour déterminer le respect des plafonds de ressources applicables pour l'accès au logement social. Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits en français et les revenus convertis en euros.

Pour toutes les personnes

- ✓ Avis d'imposition indiquant le revenu fiscal de référence de l'année N-2.
- ✓ Ou à défaut avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu.
- ✓ Ou à défaut document de taxation.

Lorsque tout ou partie des revenus perçus l'avant-dernière année (N-2) n'a pas été imposé en France mais dans un autre Etat ou territoire

- ✓ Avis d'imposition à l'impôt ou aux impôts qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet Etat ou territoire.
- ✓ Ou un document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet Etat ou territoire.

En cas d'impossibilité justifiée de se procurer un document mentionné ci-dessus

- ✓ Attestation d'une autre administration compétente concernant la même année.
- ✓ Ou, attestation du ou des employeurs.
- ✓ Ou tous moyens appropriés à l'exception d'attestations sur l'honneur, justifiant le montant des revenus déclarés par le ménage.

Pour les demandeurs qui ne sont pas tenus de faire une déclaration de revenus

- ✓ Documents prévus à la rubrique « MONTANT DES RESSOURCES MENSUELLES » pour justifier les ressources évaluées sur la base des revenus perçus depuis les 12 derniers mois.

CAS PARTICULIERS

FRANÇAIS ÉTABLIS À L'ÉTRANGER RENTÉS EN FRANCE EN SITUATION D'INDIGENCE

- ✓ Attestation de situation d'indigence visée par le ministère des affaires étrangères.

TITULAIRES D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE ACCORDÉE PAR L'OFPROA OU LA CNDA

- ✓ Décision de l'OFPROA ou de la CNDA (justificatif de leur statut)
- ✓ Les ressources pourront être évaluées sur la base des revenus perçus depuis les 12 derniers mois ou, le cas échéant, depuis l'entrée sur le territoire, démontrées par tous moyens de preuve, en particulier les documents prévus à la rubrique ci-dessous « MONTANT DES RESSOURCES MENSUELLES », à l'exception d'attestation sur l'honneur.

DEMANDEURS ENTRÉS RÉCEMMENT SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

- ✓ Les ressources pourront être évaluées sur la base des revenus perçus depuis les 12 derniers mois ou, le cas échéant, depuis l'entrée sur le territoire, démontrées par tous moyens de preuve, en particulier les documents prévus à la rubrique ci-dessous « MONTANT DES RESSOURCES MENSUELLES », à l'exception d'attestation sur l'honneur.

SI L'AVIS D'IMPOSITION FRANÇAIS OU ÉTRANGER COMPORTE LES REVENUS DES DEUX MEMBRES DU COUPLE MARIÉ OU PACSÉ, LES SEULS REVENUS DU DEMANDEUR PEUVENT ÊTRE PRIS EN COMPTE dans les situations et à condition de fournir les pièces suivantes :

DIVORCE

Divorce intervenu postérieurement

- ✓ Jugement de divorce.
- ✓ Ou de la convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel.

Instance de divorce

- ✓ Copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales.
- ✓ Ou justificatif d'un avocat attestant que la procédure est en cours, en cas de divorce par consentement mutuel.
- ✓ Ou ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales, en cas de situation d'urgence.

PACS

Dissolution du PACS

- ✓ Mention de la dissolution dans l'acte de naissance.

Séparation d'un couple pacsé

- ✓ Récépissé d'enregistrement de la déclaration de rupture à l'officier de l'état civil ou au notaire instrumentaire.

AUTRE

Violence au sein du couple

- ✓ Production du récépissé du dépôt d'une plainte par la victime.

Décès du conjoint intervenu postérieurement

- ✓ Production du certificat de décès.
- ✓ Ou du livret de famille.

PIÈCES JUSTIFIANT LA SITUATION FAMILIALE

MARIÉ(E)

✓ Livret de famille.
✓ Ou document équivalent démontrant le mariage.

PACSÉ(E)

✓ Attestation d'enregistrement du PACS

ENFANT ATTENDU

✓ Certificat médical de grossesse attestant de la grossesse

PIÈCES JUSTIFIANT LA SITUATION PROFESSIONNELLE

SALARIÉ(E)

Même documents que ceux justifiant du montant des ressources mensuelles

ARTISAN/COMMERCE

Même documents que ceux justifiant du montant des ressources mensuelles

RETRAITÉ(E)

Même documents que ceux justifiant du montant des ressources mensuelles

ÉTUDIANT

✓ Carte d'étudiant.

APPRENTI

✓ Contrat de travail.

DEMANDEUR D'EMPLOI

✓ Carte de demandeur d'emploi

REPRISE ACTIVITÉ APRÈS PÉRIODE DE CHÔMAGE LONGUE DURÉE

✓ Carte de demandeur d'emploi
✓ Ou attestation de situation et tout document attestant de la reprise d'une activité

ASSISTANT MATERNEL OU FAMILIAL

✓ Agrément

PIÈCES JUSTIFIANT LE MONTANT DES RESSOURCES MENSUELLES

SALARIÉ(E)

✓ 3 derniers bulletins de salaire.
✓ Ou attestation de l'employeur.

ARTISAN/COMMERCE

✓ Dernier bilan.
✓ Ou attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu.
✓ Ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration.

RETRAITÉ(E)

✓ Notification de pension.

BÉNÉFICIAIRE D'UNE PENSION D'INVALIDITÉ

✓ Notification de pension.

BÉNÉFICIAIRE D'UNE ALLOCATION RETOUR À L'EMPLOI

✓ Avis de paiement.

BÉNÉFICIAIRE D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

✓ Bulletin de la Sécurité Sociale.

BÉNÉFICIAIRE D'UNE PENSION ALIMENTAIRE

✓ Extrait de jugement de divorce.
✓ Ou autre document démontrant la perception de la pension.

BÉNÉFICIAIRE DE PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES

Allocation d'adulte handicapé, revenu de solidarité active, allocations familiales, prestation d'accueil du jeune enfant, prime d'activité, allocation journalière de présence parentale, allocation d'éducation d'enfant handicapé, complément familial, allocation de soutien familial, allocation de solidarité aux personnes âgées...
✓ Attestation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
✓ Ou attestation de la Caisse Mutualité Sociale Agricole (MSA).

BÉNÉFICIAIRE D'UNE BOURSE D'ÉTUDE

✓ Avis d'attribution de bourse

PIÈCES JUSTIFIANT LE LOGEMENT / HÉBERGEMENT ACTUEL

<input type="checkbox"/> LOCATAIRE ✓ Bail et quittance. ✓ Ou à défaut de la quittance, attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges, ou tout moyen de preuve des paiements effectués.	<input type="checkbox"/> HÉBERGÉ CHEZ PARENTS, ENFANTS, PARTICULIER ✓ Attestation de la personne qui héberge.	<input type="checkbox"/> EN STRUCTURE D'HÉBERGEMENT LOGEMENT-FOYER ou RÉSIDENCE HÔTELIÈRE À VOCATION SOCIALE ou APPARTEMENT DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE ✓ Attestation du gestionnaire
<input type="checkbox"/> CAMPING / HÔTEL ✓ Reçu. ✓ Ou attestation d'un travailleur social ou d'une association. ✓ Ou certificat de domiciliation.	<input type="checkbox"/> RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE ✓ Attestation du gestionnaire	<input type="checkbox"/> SANS ABRI / HABITAT DE FORTUNE ✓ Attestation d'un travailleur social ou d'une association. ✓ Ou certificat de domiciliation.
<input type="checkbox"/> LOGEMENT DE FONCTION ✓ Attestation de l'employeur qui indique la fin de la mise à disposition du logement de fonction	<input type="checkbox"/> PROPRIÉTAIRE ✓ Acte de propriété. ✓ Plan de financement.	

PIÈCES JUSTIFIANT LE MOTIF DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

<input type="checkbox"/> HANDICAP ET PERTE ✓ Carte mobilité inclusion invalidité. ✓ Ou carte d'invalidité pour les personnes qui en sont titulaires à titre définitif ✓ Ou décision d'attribution d'un droit ou d'une prestation par une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. ✓ Ou décision d'attribution d'une pension d'invalidité par un organisme de sécurité sociale. ✓ Ou décision d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).	<input type="checkbox"/> LOGEMENT NON DÉCENT ✓ Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement. ✓ Ou copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement. ✓ Ou attestation de la CAF/MSA ✓ Ou autre document démontrant l'indécence du logement. ✓ Photos.	<input type="checkbox"/> LOGEMENT INDIGNE <u>Local impropre à l'habitation, local sur-occupé du fait du logeur, local dangereux, local insalubre, présence de plomb...</u> ✓ Attestation décision administrative (arrêté du préfet, maire ou président de l'établissement public de coopération intercommunale, mise en demeure ou fermeture administrative). ✓ Jugement du tribunal. ✓ Attestation de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ✓ Ou attestation de la Caisse Mutualité Sociale Agricole (MSA). ✓ Ou tout autre document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement démontrant la situation d'indignité. ✓ Photos.
<input type="checkbox"/> PROCÉDURE D'EXPULSION ✓ Commandement de payer. ✓ Ou assignation à comparaître. ✓ Ou jugement prononçant l'expulsion. ✓ Ou commandement de quitter les lieux.	<input type="checkbox"/> LOGEMENT REPRIS OU MIS EN VENTE PAR SON PROPRIÉTAIRE ✓ Lettre de congé du propriétaire. ✓ Ou jugement prononçant la résiliation du bail.	
<input type="checkbox"/> DIVORCE ✓ Jugement de divorce. ✓ Ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel.	<input type="checkbox"/> EN INSTANCE DE DIVORCE ✓ Ordonnance de non-conciliation. ✓ Ou à défaut copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales, en cas de divorce par consentement mutuel. ✓ Ou justificatif d'un avocat attestant que la procédure est en cours.	<input type="checkbox"/> ACCÉDANT À LA PROPRIÉTÉ EN DIFFICULTÉ ✓ Plan d'apurement de la dette ✓ Ou démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ✓ Ou autre document démontrant les difficultés.
<input type="checkbox"/> DISSOLUTION DU PACS ✓ Mention de la dissolution dans l'acte de naissance.	<input type="checkbox"/> VIOLENCES FAMILIALES ✓ Attestation de situation d'urgence du juge. ✓ Ou ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales. ✓ Ou récépissé de dépôt de plainte.	<input type="checkbox"/> RAPPROCHEMENT DU LIEU DE TRAVAIL ✓ Pièces justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur.
<input type="checkbox"/> RAISONS DE SANTÉ ✓ Certificat médical.	<input type="checkbox"/> COÛT DU LOGEMENT TROP ÉLEVÉ ✓ Quittance ✓ Ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement	<input type="checkbox"/> MUTATION PROFESSIONNELLE ✓ Attestation de l'employeur actuel ou futur
<input type="checkbox"/> RAPPROCHEMENT FAMILIAL ✓ Attestation de dépôt de la demande.		